Discours du président du Conseil supérieur du notariat
Assemblée de Liaison des notaires de France

Décembre 1996

I - Le premier rendez-vous important du président avec sa profession
II - Faire du notariat un acteur majeur du droit dans notre pays

III - Les défis à relever : les défis de la communication, de la compétence et de la technologie : le défi de la communication / de la compétence / de la technologie

IV - La mobilisation générale : notre espérance. La solidarité ; la révision du tarif ; la consultation nationale

Juges volontaires

Monsieur le président, mesdames et messieurs les présidents, mes chers confrères. Merci, monsieur le président, de vos mots d'accueil et d'encouragement; ils me touchent beaucoup, venant de vous que je connais depuis bien longtemps et dont j'ai pu apprécier la valeur et l'amitié. Nous prenons nos fonctions, en même temps ; je suis bien sûr que nos relations d'amitié, sont le meilleur gage d'une étroite et fructueuse coopération entre le Conseil supérieur du notariat et l'Assemblée de Liaison. Je forme des voeux ardents pour votre succès dans votre fonction, tant il est vrai que ce succès sera aussi celui de tous

I - Le premier rendez-vous important du président avec sa profession

Mes chers confrères, chers amis, ceux qui ont occupé, avant moi, la fonction que vous m'avez confiée savent que l'Assemblée générale de l'Assemblée de Liaison est le premier rendez-vous important du président avec sa profession. Rendez-vous redoutable et redouté. Mais rendez-vous qui doit être celui de la vérité. Faisons en ensemble aussi le rendez-vous de la simplicité.

Je me présente donc devant vous ce matin, en toute simplicité, avec le souhait ardent et sincère de nouer une relation de confiance et d'amitié avec chacun de vous et notamment avec ceux que je n'ai pas encore la chance de connaître. Je vous avouerai d'abord que je ne conçois pas la vie, l'action, autrement qu'en équipe, aussi je commencerai par vous présenter l'équipe du Bureau qui a bien voulu partager mon engagement.

Le premier vice-président est Jean-Paul DECORPS, notaire à MARSEILLE (Bouches du Rhône). Le second vice-président est Georges DAUBLON, notaire à PARIS. Le secrétaire est Jean-François GOJON, notaire à ST-JULIEN EN GENEVOIS (Haute-Savoie). Le trésorier est Renaud CORMOULS, notaire à MAZAMET (Tarn). Avec Bernard DEBIEF, notaire à GRAY (Haute-Saône) et Patrick YAIGRE, notaire à BORDEAUX (Gironde), ils forment les membres du Bureau.
Je ne serais pas complet si je n'associais, à notre action, les présidents de Commission : Philippe TARDY, Commission économique et sociale;
Guy BERGERAT, Commission formation; Jean-Michel BEGUIN, Commission rurale et du développement; Jean LABIA, Commission statut, règlement et éthique notariale.

Mes chers confrères, mes chers amis, je me présente à vous avec humilité, avec fierté. Avec l'humilité de celui qui sait que son action ne lui appartient pas ; elle est celle que les notaires de France, que vous-même, voudrez bien lui confier. Avec la fierté de celui qui

connaît la richesse de la profession et la chance qui est la sienne de pouvoir présider à son destin.

Je voudrais aussi dire que quels que soient les hasards heureux ou malheureux de ma vie professionnelle et publique, je n'ai rien oublié de mes origines modestes et de la promotion sociale que le notariat m'aura offerte ; ni des responsabilités successives qui m'auront été confiées comme président de Chambre, de Conseil régional, délégué de Cour, président de commission. Ayant siégé à chaque niveau, j'y aurai tant appris de la chance qui m'a été offerte de m'engager dans la vie publique et de siéger, là encore, successivement à tous les échelons territoriaux, ne conservant aujourd'hui que le mandat de maire d'une ville de 30.000 habitants et de Sénateur d'un département rural de moins de 300.000 habitants.
Non, je n'ai rien oublié de tous ces engagements si fructueux et qui me seront si utiles, dans l'accomplissement du mandat de deux ans que vous m'avez confié.

Mais je veux aussi vous dire, qu'au delà de ces engagements publics, je suis resté notaire passionnément, jusqu'au plus profond de moi-même.
Bien sûr, je me suis demandé si tous ces engagements sont conciliables. Sont-ils conciliables du point de vue du Notariat ? Du point de vue du Sénat? Et de mon point de vue personnel ? Du point de vue du notariat, franchement, je ne crois pas qu'il ait à souffrir d'être représenté par un parlementaire, de temps en temps ; je remercie Luc DEJOIE d'avoir ouvert cette voie. Oh, ce n'est parfois pas sans problème. La publication récente du rapport « Banques » par le Sénat, contenant une proposition différente de celle souhaitée par le notariat (et différente de celle que je souhaite moi-même) illustre parfaitement cette difficulté. J'ai donc reçu quelques protestations. Chacun comprendra que je ne puisse en dire publiquement davantage. Je demande simplement aux plus mécontents de méditer sur ce que cette proposition aurait pu être, si je n'avais pas tenu la plume.
Du point de vue du Parlement ? Je crois en la complémentarité des deux engagements : le parlementaire écrit la loi générale ; le notaire écrit la loi particulière des parties. Serait-il préjudiciable, à la France, que les deux se rencontrent parfois ? Je pense le contraire. Je suis sûr, même, que le Parlement manque de notaires.
- De mon point de vue personnel ? Comme je l'ai dit à l'Assemblée générale du CSN : je m'en sens la force, je m'en sens la foi (j'aime, je crois, profondément à la mission du notaire dans la société et je sais que je saurai faire partager cette foi), je m'en sens la détermination, je me sens capable de cristalliser l'énergie de tous les notaires de France.

II - Faire du notariat un acteur majeur du droit dans notre pays

Pour cela, en mon nom personnel, au nom du Bureau et des délégués du CSN, je suis venu, ce matin, vous proposer de partager avec nous : une volonté et une espérance. Notre volonté est de faire du notariat un acteur majeur du droit dans notre pays. Notre espérance est que vous vous mobiliserez tous, sans exception, à nos côtés, pour atteindre cet objectif. Volonté et espérance, voilà ce que je me propose de développer devant vous.
Faire du notariat un acteur majeur du droit dans notre pays, n'est pas une démarche corporatiste, une revendication syndicale, c'est une ambition collective au service de la société française.
Franchement, aujourd'hui, comment ne pas être effrayé du malaise profond, de l'angoisse qui paralysent notre nation ? Face au chômage, à l'urbanisation ratée, à la dévitalisation de l'espace rural, à la fiscalité excessive, à la mondialisation de l'économie, à l'évolution des mœurs, à l'éclatement des familles, à l'allongement de la vie, au consumérisme. Que constate-t-on ? Une fuite devant les responsabilités, sclérose dans le fonctionnement de l'État, dérégulation brutale de l'économie, révolution technologique,

détresse des familles pourtant cellules de base et de cohésion de la société. Face à cette peur, au repli sur soi, à la montée de l'individualisme, nous les notaires, nous avons une mission de plus en plus importante à remplir.
En recueillant, jour après jour, les volontés de nos compatriotes, dans leur infinie diversité, en démêlant la complexité et parfois la contradiction de leurs relations, nous nous employons à trouver des solutions originales pour concilier des intérêts antagonistes, nous participons à la refondation si nécessaire et si urgente du pacte social, du pacte républicain des Français, nous contribuons à recoudre le tissu social déchiré, nous humanisons le choc si brutal du libéralisme, nous instituons un équilibre entre des besoins de liberté et des besoins de sécurité ; en apposant son sceau, nous rétablissons l'État dans sa mission et dans sa puissance qui menacent de s'affaiblir dangereusement.
Oui, j'affirme que la société moderne a besoin de notaires ; elle a besoin de notaires riches de conscience communautaire, besoin de notaires généreux pour servir le bien commun et offrir à l'ordre juridique contractuel toute sa force de conviction et d'espoir.
Notre force de conviction, notre foi, c'est l'authenticité, cette force vitale qui est en nous depuis longtemps et dont nous éprouvons toujours une légitime fierté à rappeler les origines anciennes et solides.
Je le rappelais lors de l'Assemblée générale du CSN, selon le professeur Jean Foyer, c'est de la procédure d'insinuation fondée par l'empereur Constantin au IVe siècle après Jésus-Christ, qu'est née l'authenticité. C'est de ce mécanisme originel de libre expression de la volonté des parties devant un magistrat que l'acte authentique a puisé sa force de jugement en dernier ressort.
Si les dispositions qui concourent à conférer l'authenticité ont évolué au fil des siècles, la force exécutoire se marque aujourd'hui par l'apposition du sceau. Mais cette force supérieure qui nous est conférée, comme elle l'est aux magistrats, trouve toujours sa source légitime dans la puissance publique de l'État.
Pour exprimer en termes plus modernes cette permanence des fondements de l'authenticité, j'ai suggéré, devant l'Assemblée générale du CSN, de substituer, à chaque fois que cela sera possible, dans nos interventions publiques ou privées, au terme « d'acte authentique » le terme « d'acte sous le sceau de l'État ». Cette expression strictement conforme à la réalité manifestera plus clairement encore la supériorité des actes notariés par rapport aux actes sous seing privé. Utilisée par tous, elle affirmera la conception que nous avons de notre mission.
Mes chers confrères, ne craignons pas d'afficher cette supériorité. Ne cachons pas notre fierté d'être un réel service souverain de l'État, un service créateur de droit, sous le sceau de l'État. C'est la réponse que j'apporterai, monsieur le président Pouches, à votre interrogation très importante sur l'affrontement des deux systèmes juridiques qui se partagent le monde.
Vous me demandez si le Conseil supérieur est prêt à inviter les notaires et les Pouvoirs publics à coopérer pour faire triompher, en Europe et dans le monde, les valeurs de notre système de droit romano-germanique. Je vous réponds solennellement : oui, nous y sommes prêts! Oui, nous le devons ! Car l'authenticité, qui repose sur la confiance en l'homme et la vertu pacificatrice du droit, est l'un des remèdes à ce malaise de la société que j'évoquais tout à l'heure. Et dès lors que nous, les notaires, nous aurons l'âme missionnaire, il en ira, j'en suis sûr, des valeurs de l'authenticité comme des valeurs humanistes qui ont permis à la France de rayonner dans le monde.
En pratique, et pour commencer par la France, depuis longtemps déjà, nous affirmons que 15 millions de personnes signent chaque année près de 4 millions d'actes dans nos études. Notre ambition ne doit pas s'arrêter là. Donnons-nous pour objectif d'augmenter encore le nombre de nos concitoyens qui auront la chance de rencontrer un notaire, de signer avec lui les pactes de confiance qui leur construiront un avenir plus sûr. Mais, pour atteindre cet objectif, le notariat a plusieurs défis à relever.

III - Les défis à relever

Devant l'Assemblée générale du CSN du 16 octobre 1996, dans mon discours d'installation, j'ai énuméré les principaux défis que la profession tout entière avait à relever pour affirmer l'efficacité et la modernité de la mission du service public notarial. Je les cite brièvement, de nouveau, devant vous.

Le défi de la communication

Nous devons mieux expliquer ce que nous faisons. Par bien des côtés, ce défi de la communication est le premier qu'il nous faut relever. Je me réjouis tout particulièrement, monsieur le président, qu'il fasse l'objet de vos travaux et je peux vous assurer que le CSN sera très attentif aux vœux que formulera l'Assemblée de Liaison. La coopération déjà engagée, sur ce sujet, entre vos rapporteurs et les commissions du CSN avant la présente session, se poursuivra, je le souhaite, bien après.
Mieux nous ferons comprendre notre rôle, mieux nous ferons connaître les garanties que nous apportons, les difficultés que nous aidons à surmonter, moins nombreuses seront les attaques contre nous.
Quels messages devons nous faire passer ? Quelles formes doivent prendre ces actions de communication ? Quels sont les niveaux les plus pertinents pour communiquer ? A ces questions, je m'engage à répondre rapidement, sans compter les réalisations qui existent déjà - je pense notamment à notre presse professionnelle, VIP et la revue Conseils (qui doit tant au président Bernard).
Ce que je peux, par contre, d'ores et déjà vous dire, c'est que je n'accepterai pas de laisser le champ libre aux dénigrements systématiques menés avec la complicité de certains médias. J'ai, à ce propos, apprécié que les présidents des Conseils régionaux de Bourges, Poitiers, Besançon, Orléans, Montpellier et Riom, aient, avec mon accord et celui de la Caisse centrale de garantie, entamé une action en diffamation contre cette triste dame NERON.

Le défi de la compétence

Pour offrir l'authenticité comme réponse aux besoins les plus pressants de notre société contemporaine, le notariat doit être présent sur tous les fronts, en particulier ceux où les principales batailles juridiques de demain vont se livrer. Nous devons assurer une meilleure maîtrise des matières juridiques nouvelles, certaines ont d'ailleurs fait l'objet de travaux remarquables des Congrès ou de l'Assemblée de Liaison : droit de l'environnement, de la propriété intellectuelle, de la consommation, des associations, etc...
Dans ce but, j'ai proposé d'aller rechercher, à l'extérieur de la profession, les compétences techniques (mais aussi morales) qui nous sont nécessaires pour relever ce défi des droits émergents. Il nous faut favoriser l'installation, comme notaires, de personnalités de haut niveau, partageant sans réserve notre éthique notariale, notre vision de la société et du droit. Je pense en particulier à des universitaires, des hauts fonctionnaires, des magistrats, peut-être même des avocats.

Le défi de la technologie

Le notariat doit absolument maîtriser son environnement technique. Notre métier consiste dans le traitement d'informations juridiques. Nous devons être en mesure

d'utiliser complètement les techniques de stockage, d'archivage, de transport et de conservation de ces informations. Je saisis cette occasion pour souligner à nouveau l'importance des travaux menés par votre Assemblée sur ce sujet l'année dernière, et pour rappeler l'opération télécopieurs et l'opération « Solutions CD-ROM » lancées par le CSN. Au delà, nous pensons déjà au maillage par réseau télématique ou par Internet, entre les offices eux-mêmes, ainsi qu'entre les offices et les organismes professionnels ; une expérimentation menée de concert entre le CSN et la Chambre vient d'ailleurs d'être engagée à Paris sur ce sujet.
J'ai l'intime conviction que la profession saura relever ces défis. Notre nature généreuse ne refusera pas l'effort. J'aperçois un risque, un seul. Celui de l'individualisme. Tant il est évident qu'aucun d'entre nous, fût-il le plus génial, n'a la possibilité d'être, à lui tout seul, le meilleur communicateur de France, le juriste le plus savant, l'informaticien le mieux branché !
Notre force est dans notre unité. Notre force est collective. Et c'est cette force qu'il faut mobiliser.

IV - La mobilisation générale : notre espérance

Des notaires qui acceptent de se mobiliser tous, c'est, je vous l'ai dit, notre espérance. Un notariat mobilisé, c'est pour moi un notariat qui s'engage, un notariat qui part en mission, un notariat envoyé en mission.
Vous le savez, mes chers confrères, je n'ai, et le Conseil supérieur avec moi, n'a aucune autorité, sur aucun d'entre vous, pour vous délivrer quelque ordre de mission que ce soit. Mais nous sommes animés d'une foi profonde dans les valeurs et dans les vertus de l'authenticité. Nous vous proposons un engagement et un programme pour répandre toujours plus largement ces valeurs et ces vertus dans notre société à la recherche d'une plus grande sécurité juridique. Mais la mission, elle est en vous. L'ordre de mission, c'est vous, et vous seul, qui vous le donnerez.
Simplement, le succès de la mission, dépendra de la solidarité qui unira tous les missionnaires. Et cette solidarité, elle-même, dépendra de la profondeur des sentiments qu'ils partageront en commun.
Une plus grande solidarité et une vision commune de l'avenir : tels sont les enjeux de la mobilisation que je propose au notariat français.

La solidarité

Parmi les responsabilités qui m'ont été confiées dans la profession, l'une de celles dont j'ai conservé le souvenir le plus fort, est d'avoir été, entre 1990 et 1992, président de la Commission sociale et de la solidarité, au Conseil supérieur.
Avec les membres de cette commission, nous avons pu proposer à l'Assemblée générale présidée par Jean LIMON, le principe, les modalités et le calendrier de la mise en œuvre des contrats locaux de développement. Je vous lis quelques lignes de l'introduction du rapport que j'avais présenté, au nom de la Commission : « La Commission sociale et de la solidarité, après discussion, s'est déclarée unanimement convaincue que la notion de solidarité, dans une profession comme la nôtre, est totalement étrangère à la notion d'assistance qui serait mortelle, mais, à l'inverse, elle pense que la seule réponse consiste en un soutien actif et même généreux à une vraie ambition de développement qui ne génère aucun exclu mais au contraire raccroche et entraîne les défavorisés ».
Cinq ans plus tard, je ne modifie rien de cette définition de la solidarité. Bien au contraire, je pense que le succès des contrats de développement a confirmé que les notaires, eux aussi, voient dans la solidarité, le plus puissant ressort de notre développement professionnel.

Solidarité par la mise en commun des moyens et des projets, qui remplace la concurrence interne, au nom de laquelle le panonceau du voisin serait considéré comme le repère de l'ennemi.
Solidarité par la cohésion des notaires dans l'utilisation des outils de développement.
Solidarité par le respect de règles prudentielles dans les activités de diversification, telles la gestion de patrimoine.
Solidarité par la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'exercice, dans le respect des lois et de l'honneur de la profession.
Enfin, solidarité par l'attention portée aux intérêts de tous. Sur ce dernier point, je veux vous confirmer la volonté du CSN de défendre la révision du tarif des notaires.

La révision du tarif

Je me réjouis que, grâce à l'initiative du président Jacques Lièvre, monsieur le garde des Sceaux ait, sur sa table, depuis le 9 octobre dernier, un dossier très complet sur la revalorisation du tarif. Dossier qui, s'il était accepté demain, apporterait une amélioration perceptible pour chacun de nos offices.
Certes, nous avons tous une idée du parcours d'obstacles qui jalonne une telle demande. Je ne veux donc susciter aucune illusion à ce sujet. Mais je veux, par contre, vous dire que, dans les pensées ambitieuses que je nourris pour l'avenir du notariat, la question du tarif n'occupe pas un rang subalterne.
L'État doit donner au service public notarial les moyens de développer sa mission de diffusion du droit au service de la paix sociale. Et c'est dans cet esprit que j'entends agir auprès des Pouvoirs publics. L'enjeu est la capacité du notariat à exercer sa mission d'intérêt général, à répondre toujours mieux aux besoins grandissants de la société française.
Le notariat est un service souverain de l'État, en charge de l'une de ses grandes missions régaliennes ; qu'il veille à le maintenir au meilleur niveau, et à ne pas le priver de moyens comme nous pouvons le déplorer, pour l'institution judiciaire.
Je vous ai parlé franchement, mes chers confrères, parce que la franchise est, selon moi, le premier devoir des responsables politiques. Mais, la parole du notariat ne se limite pas à celle des responsables, même quand il s'agit du président du Conseil supérieur du notariat.
Chacun d'entre nous est le détenteur de la parole du notariat comme chacun d'entre nous est le porteur du sceau de l'État. Mais combien plus forte est notre légitimité lorsque nous l'exprimons tous ensemble ! Sur ce plan, je vous rejoins entièrement, monsieur le président Pouches. Je crois, comme vous, que la grandeur de l'Assemblée de Liaison, de votre assemblée, mes chers confrères, se situe dans le fait précisément qu'elle nous rassemble. Elle est le prolongement de toutes les assemblées qui, chaque semestre, nous réunissent dans nos Compagnies respectives.
Elle est le lieu où, entre tous les notaires, entre tous ces missionnaires de l'authenticité, peut se vérifier l'existence d'une vision commune de l'avenir.
Monsieur le président, vous m'avez posé la première question de la première session de l'Assemblée de Liaison placée sous votre présidence. Je vous donnerai immédiatement la première réponse, la réponse prioritaire du nouveau Bureau du CSN.

La consultation nationale

Pour préparer le notariat à combattre les angoisses du troisième millénaire, nous ne créerons peut-être pas immédiatement une structure, cellule ou commission. Mais nous allons engager tout de suite, notre priorité absolue, celle de consulter non pas cinq, non pas dix, mais tous, mais chacun, des notaires de France.
Nous allons lancer une consultation nationale et je prends ici l'engagement de venir, devant vous, rendre compte de ses résultats dans le détail, l'an prochain. Car cette

consultation dégagera une vision de l'avenir partagée par tous les notaires de France, le projet de la profession pour le troisième millénaire !
La question que vous m'avez posée, monsieur le président, ce sont tous les notaires de France qui lui apporteront une réponse, ce sera la réponse du notariat français !
Sur le plan technique, cette consultation prendra probablement la forme d'un questionnaire adressé à tous les notaires au mois de juin prochain, et qui pourra donc être exploité durant l'été afin d'en tirer les conclusions dès l'automne 1997.
Pourquoi attendre, me direz-vous, le mois de juin pour envoyer ce questionnaire ? Précisément, parce que nous ne voulons pas qu'il soit le questionnaire du Conseil supérieur ; vous en recevez déjà suffisamment comme cela !
Nous voulons le bâtir avec tous les responsables de la profession, les présidents et les membres des Chambres, des Conseils régionaux, des organismes volontaires et tous les confrères qui souhaiteront nous apporter leur concours.
Nous savons que tous les responsables aussi se posent des questions sur notre profession, sur l'avenir de sa mission. Ils ont des questions à poser aux notaires eux-mêmes. C'est leur mission à eux, c'est leur « devoir d'État » de responsables de donner la parole à ceux qui leur ont confié la fonction de gouvernement. Et, en retour, ce sera le « devoir d'État » de tous les notaires de France de répondre à la parole qui leur aura été ainsi donnée, après le temps d'explication nécessaire, par leurs élus.
Ainsi, de tous les points de notre profession, les dialogues s'engageront ; les questions recevront des réponses et les réponses appelleront les actions. Toutes ces questions, toutes ces réponses, toutes ces actions, exprimeront, au seuil du 3ème millénaire, le renouvellement par le notariat français de son adhésion aux valeurs qui le fondent : valeurs de liberté, de responsabilité, d'engagement au service de l'intérêt général, valeurs de l'authenticité. Elles affirmeront notre projet au service de la société.

Voilà, mes chers confrères, ce que j'avais à vous dire ce matin. Voilà la foi, la volonté, l'espérance que je voulais vous inviter à partager. Si je voulais d'un seul mot, résumer ce que je vous propose de partager, je dirais l'audace. L'audace, comme disposition d'esprit qui porte l'âme à des actions supérieures.
Cette promesse d'audace, que je vous propose d'échanger ensemble ce matin, est plus que jamais utile, en ces temps incertains où notre société, notre profession accusent des moments de fatigue, de repli sur elles-mêmes, de doute.
Affirmons ensemble la force du notariat face aux poids et aux pesanteurs des choses. Chassons la peur de l'avenir pour être bâtisseurs du monde de demain. C'est ce message d'audace que je vous invite tous à porter et à greffer dans le cœur des notaires de France.

Alain Lambert, président du Conseil supérieur du Notariat